

CONVOGATION DU 28 NOVEMBRE 2017 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2017

Convocation en date du 28 novembre 2017, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le lundi quatre décembre deux mille dix sept, à vingt heures trente minutes à l'effet de procéder à :

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16 octobre 2017.

- 1) Décisions modificatives
- 2) Indemnités Conseil au comptable public 2017
- 3) Avenant au Contrat de prévoyance maintien de salaire – participation financière de la collectivité
- 4) Agents de recensement population 2018
- 5) Demande connexion internet – club de l'amitié
- 6) Marché de travaux salle des fêtes
- 7) Déclassement suite échange terrain Monsieur Lextraît
- 8) Aire stockage déchets verts
- 9) Questions diverses.

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2017

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Date de convocation : 28 novembre 2017

Date d'affichage : 28 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre du mois de décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DALVERNY Jérôme, Maire.

Présents : M. DALVERNY Jérôme, M. BERGOUNIOUX Serge, M. BREYSSE Dominique, Mme HENNACHE Marie-Hélène, Mme TORTE Suzanne, Mme DUPLAND-SCHANDELET Claudine, M. VALETTE Alain, Mme MAILLOT-NEYRAND Lydie, M. CONDOR Alain, M. ALLEGRE Guillaume, Mme TERME Annie.

Procuration :

Excusés : Mme PERGE Christine, M. TREMBLEY Guy.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme MAILLOT-NEYRAND Lydie.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017 :

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 octobre 2017.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

1) DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la délibération modificative :

- N°01 du budget Service des Eaux 2017 ci-dessous :

2315 Inst . , mat. , : - 4300 euros

203 Frais d'étude : + 4300 euros

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2) INDEMNITE DE CONSEIL 2017 AU COMPTABLE DU TRESOR :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les comptables du Trésor peuvent fournir une aide technique aux collectivités territoriales dans les conditions fixées par l'article 97 de la loi N° 82.213 du 02 mars 1982, le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982 et les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990. L'indemnité est calculée par application d'un barème basé sur la moyenne des dépenses budgétaires réelles (hors opérations d'ordre) des trois dernières années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- d'accorder l'indemnité de conseil pour l'année 2017 du 20/02/2017 au 31/07/2017 à Madame ARNAUDON.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour l'année 2017.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3) PARTICIPATION MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE PAR AGENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84 53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011 1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Le maire informe le Conseil Municipal que la cotisation Mutuelle Nationale Territoriale passera de 1.33 % (taux actuel) à 1.43 % par agent et par mois à partir du 1^{er} janvier 2018 et propose donc de revoir la participation au financement à 17 euros par agent et par mois.

Après discussion et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la participation de 17 euros par agent et par mois à partir du 1^{er} janvier 2018 et charge Monsieur le Maire :

- de signer tous les documents administratifs concernant le dossier Mutuelle Nationale Territoriale,
- de prévoir les crédits au budget primitif 2018.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4-1) DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Le Maire de PRADES,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur afin de réaliser les opérations de recensement de la population ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, il a été décidé de désigner Madame SABATIER Catherine, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe en tant que coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Le coordonnateur, Madame SABATIER Catherine, bénéficiera :

- gardera sa rémunération habituelle ;
- bénéficiera d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement (hors horaire de travail)

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4-2) DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT DE TROIS AGENTS CONTRACTUELS POUR *RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018*

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 – 1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour réaliser les opérations de recensement de la population,

Sur le rapport de Monsieur le Maire *et* après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal charge le Maire d'effectuer :

Le recrutement de trois agents contractuels pour le recensement de la population 2018 pour la période du 18 janvier 2017 au 17 février 2017 inclus.

Ces agents assureront des fonctions d'agent recenseur à temps non complet.

La rémunération de chaque agent sera calculée par référence à l'indice brut 100. La collectivité versera un forfait de 100 euros (cent euros) par agent, pour les frais de transport.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

5) DEMANDE INSTALLATION INTERNET POUR L'ASSOCIATION « CLUB DE L'AMITIE PRADOIS »

Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier du Président du Club de l'Amitié Pradois en date du 18 octobre 2017, demandant l'installation d'internet dans le local de l'association.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents il a été décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande (cette salle étant mise à disposition pour d'autres associations, proximité cantine)

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

6-1) TRAVAUX DE RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE MUNICIPALE ET CULTURELLE

Le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation du mardi 7 novembre 2017 à 14 heures concernant les travaux de rénovation et extension de la salle municipale et culturelle concernant les lots N° 01/ VRD TERRASSEMENT – N°02/GROS ŒUVRE –

Six offres de prix ont été reçues, en Mairie le 06 novembre 2017, pour les lots 01 et 02.

Après analyse des offres, les entreprises ayant obtenu le meilleur résultat (prix, qualité des matériaux, délais) sont les suivantes par lot à savoir :

N° 01/ VRD TERRASSEMENT – Entreprise GONTIER pour un montant total de 13 049.69 euros HT

N°02/GROS ŒUVRE – Entreprise GONTIER pour un montant total de 118 867.18 euros HT

Soit pour un montant HT de 131 916.87 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge le Maire :

- de signer le marché de travaux avec les entreprises citées ci-dessus.
- de signer tous les documents nécessaires aux dossiers,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget en cours.

Un élu n'a pas pris part au vote

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

6-2) TRAVAUX DE RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE MUNICIPALE ET CULTURELLE

Le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation du mardi 7 novembre 2017 à 14 heures concernant les travaux de rénovation et extension de la salle municipale et culturelle concernant les lots :

N°03/FACADES – N°05/CLOISON DOUBLAGE FAUX PLAFOND ISOLATION – N°06/MENUISERIE – N°07/ELECTRICITE – N°08/PLOMBERIE – N°09/CARRELAGE – N°10/CHAUFFAGE – N°15/PEINTURE – N°17/ETANCHEITE TOITURE –

Vingt-deux offres de prix ont été reçues, (plus une hors délai) en Mairie le 06 novembre 2017, pour les lots 03 ; 05 ; 06 ; 07 ; 08 ; 09 ; 10 ; 15 ; 17.

Après analyse des offres, les entreprises ayant obtenu le meilleur résultat (prix, qualité des matériaux, délais) sont les suivantes par lot à savoir :

N°03/FACADES – Entreprise SPEF FACADES pour un montant total de 46 135.72 euros HT

N°05/CLOISON DOUBLAGE FAUX PLAFOND ISOLATION – Entreprise TOGNETTY SAS pour un montant total de 87 938.11 euros HT

N°06/MENUISERIE – Entreprise SARL LAURENT pour un montant total de 55 659.00 euros HT

N°07/ELECTRICITE – Entreprise SARL ROBERT pour un montant total de 14 155.00 euros HT

N°08/PLOMBERIE – Entreprise ESTEVE FRERES pour un montant total de 14 598.00 euros HT

N°09/CARRELAGE – Entreprise CHOLVY THIERRY pour un montant total de 31 158.76 euros HT

N°10/CHAUFFAGE – Entreprise ESTEVE FRERES pour un montant total de 26 249.00 euros HT

N°15/PEINTURE – Entreprise TOGNETTY SAS pour un montant total de 11 907.13 euros HT

N°17/ETANCHEITE TOITURE – Entreprise EURL BROUCHIER pour un montant total de 20 713.05 euros HT

Soit pour un montant HT de 308 513.77 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal charge le Maire :

- de signer le marché de travaux avec les entreprises citées ci-dessus.
- de signer tous les documents nécessaires aux dossiers,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget en cours.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

7) DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE A358

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de déclasser et de céder 117 m2 de la parcelle A358, selon le plan d'arpentage et de division ci-joint, réalisé par le Bureau d'Etude Géo Siapp en date du 16 mai 2017.

Aussi, dans ce cadre et compte tenu du fait que cette parcelle de terrain ne présente aucune utilité pour le public, il est proposé de désaffecter et déclasser du domaine public communal ce terrain, en vue d'en proposer l'échange au propriétaire riverain contre la parcelle A368.

En vertu de l'article L141-3 du code de la voie routière, le déclassement est dispensé d'enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions ou de circulation assurée par la voie. C'est pourquoi l'enquête publique n'est pas nécessaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, charge le Maire de :

- Désaffecter et déclasser du domaine public 117 m2 de la parcelle A 358,
- D'échanger 117 m2 de la parcelle A358, contre la parcelle A368 de 117 m2 appartenant à LEXTRAIT Michel et Anne-Marie,
- De signer tous les documents administratifs relatif à ce dossier.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

8) CREATION PATEFORME ACCUEIL DECHETS VERTS ET GRAVATS/INERTES PAR LE SIDOMSA

Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal la décision du bureau communautaire du 22 novembre 2017 donnant l'opportunité au SIDOMSA d'implanter une plateforme d'accueil des déchets verts et gravats/inertes. Cette plateforme permettrait aux habitants du secteur de Lalevade/Prades d'éviter de porter leurs déchets verts à la déchetterie de Labégude.

Selon une étude, les travaux à la charge du SIDOMSA s'élèveraient à environ 60 000.00 euros HT (y compris équipement matériel) et seraient réalisés durant le 1^{er} trimestre 2018 pour une ouverture prévisionnelle au 1^{er} avril 2018.

Afin de sécuriser cette plateforme, il est prévu d'aménager l'accès et les abords (portail d'entrée avec radier, pilier, portail automatique de 8 mètres coulissant spécial camions, clôtures, espaces verts, enrobé d'entrée...) pour un montant d'environ 15 000.00 euros HT. Il est proposé que chaque collectivité participe à ces aménagements à hauteur de 5 000.00 euros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, charge le Maire :

- De prévoir la somme de 5 000.00 euros HT au budget primitif 2018 pour la participation à l'accès et les abords de cette plateforme de déchets verts réalisée par le SIDOMSA
- De signer tous les documents administratifs nécessaires au dossier.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

09) QUESTIONS DIVERSES :

- Le repas du CCAS aura lieu le Jeudi 7 Décembre 2017 au restaurant « les vieux arceaux » à Mercuer.
- A l'occasion de la « journée de la Laïcité » un olivier sera planté le 8 décembre 2017 dans la cour des écoles.
- Répartition des colis pour distribution : Jeudi 14 décembre 2017 à 18 heures.
- Point sur les travaux en cours sur la RD19
- Un élargissement est prévu sur la route départementale 223 avant l'intersection de la route communale 44. Les travaux seront réalisés par le Département.
- Point sur les emprunts du budget communal. Des demandes de prêts vont être adressées à divers organismes afin de financer les travaux de l'église, la salle des fêtes, l'aménagement du village.
- Point sur les travaux de l'église. Le Maire donne lecture du compte rendu de la visite de « la commission d'art sacré du diocèse de Viviers ». Les travaux débuteront en janvier 2018. Le personnel communal interviendra simplement pour le déménagement du mobilier.

Des membres du Conseil municipal exposent plusieurs points et demandent divers renseignements et explications à savoir :

- Rappel identique au dernier conseil municipal concernant les terrains situés en zone UI et d'appliquer le règlement afférent à cette zone.
- Discussion sur dossier « prise de compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020 », par les communautés de communes.
- Des réunions de travail vont être programmées afin de mettre en place une animation pour « l'Ardéchoise 2018 »

La séance est levée à 23 heures 00 minutes.